

TABLE DES MATIÈRES

Dispositions générales.....	2
Comité de direction de l'ACHL	2
Bureau scolaire de l'ACHL	2
Direction	2
Secrétariat	2
Professeurs	2-3
Coordonnées importantes	3
Informations liées à ma santé	4
Droit à l'image et à la voix	5
Organisation de l'école	6
Horaire du secrétariat	6
Admission	6
Absences	6
Congés	6
Carnet scolaire	7
Objets trouvés	7
Etudes surveillées	7
Etudes dirigées	7
Soutien pédagogique hors classe	7
Cantine scolaire	8
Organisation des transports	8
Calendrier de l'année scolaire	9
Charte EDHL	10
Code de conduite EDHL	11-13
Règlement du Cycle d'Orientation	14-15
Charte numérique du Cycle d'Orientation	16-17
Charte des transports	18
Education physique	19-20
Animations	21
Animations sportives	21
Echanges linguistiques	21
Jeux mathématiques	22
Journal « CO Actus »	22
Collaborateurs	23
Service médical	23
Clinique dentaire	24
Médiation scolaire	25
Animation spirituelle	26
Travail social de proximité	26
Ressources	27
Centre de loisirs et rencontres «La Cimenterie»	28
Bibliothèques	31
Notes personnelles	32
Semainier	34-114
Notes personnelles	115
Feuille de route (comportement - devoirs et leçons)	116-120
Liste matériel	121
Demandes de congé	122-131

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Comité de direction de l'ACHL

Organe décisionnel formé des présidents des quatre communes partenaires du Cycle d'Orientation.

PRESIDENT : DERIVAZ G rald, Pr sident de la commune de St-Gingolph

MEMBRES : BRESSOUD GUERIN Val rie, Pr sidente de la commune de Vionnaz
TAMBORINI Patrice, Pr sident de la commune de Port-Valais
DIAB-VUADENS V ronique, Pr sidente de la commune de Vouvry

Bureau scolaire de l'ACHL

La pr sidence est assur e par : Mme DIAB-VUADENS V ronique

Direction

MASSEREY	Suzanne	Directrice
BRUTTIN	Pierre-Yves	Adjoint
WEYRICH	Marc	Adjoint

Secr tariat

GUERIN	V�ronique	024 482 22 00
JERJEN	M�lanie	

Enseignants

ABBET	Aur�lie	aurelie.abbet@edu.vs.ch
ANTELO	Christopher	christopher.antelo@edu.vs.ch
ANTHAMATTEN FAVEZ	Christel	christel.anthamattenfavez@edu.vs.ch
BENET	Alain	alain.benet@edu.vs.ch
BERARDENGO	Chiara	chiara.berardengo@edu.vs.ch
BERSET	Elsa	elsa.berset@edu.vs.ch
BORGEAUD	Delphine	delphine.borgeaud@edu.vs.ch
BOVAT	Nathalie	nathalie.bovat@edu.vs.ch
BRESSOUD	Mathilde	mathilde.bressoud@edu.vs.ch
CHANTON	Laetitia	laetitia.chanton@edu.vs.ch
DAVES	Rapha�l	raphael.daves@edu.vs.ch
DE ANGELIS	Mafalda	mafalda.deangelis@edu.vs.ch
DELARZE	El�onore	eleonore.delarze@edu.vs.ch
DELETROZ	Rachel	rahel.deletroz@edu.vs.ch
FOSSE	Dominique	dominique.fosse@edu.vs.ch
GAY	Valentin	valentin.gay2@edu.vs.ch
GNONI	Ath�na	athena.gnoni@edu.vs.ch
GROSS	Ludmilla	ludmilla.gross@edu.vs.ch
GUIGAS	Edina	edina.guigas@edu.vs.ch
GUTIERREZ MERCADE	Adri�	adria.gutierrezmercade@edu.vs.ch
HAUSER	Daniel	daniel.hauser@edu.vs.ch
HOURIET	Evelyne	evelyne.houriet@edu.vs.ch
JOLIQUEIN	Lora	lora.joliquin@edu.vs.ch
LAO	Kevin	kevin.lao@edu.vs.ch

LAYAZ	Manon	manon.layaz@edu.vs.ch
MARIETHOZ	Line	line.mariethoz@edu.vs.ch
MEDICO	Nathalie	nathalie.medico@edu.vs.ch
MEDICO	Noël	noel.medico@edu.vs.ch
MICELI	Lara	lara.miceli@edu.vs.ch
MUSCIANESI	Noémie	noemie.muscianesi@edu.vs.ch
SCHALLER	Silvie	silvie.schaller@edu.vs.ch
OESCH	Gaëtan	gaetan.oesch@edu.vs.ch
OESCH	Jessica	jessica.oesch@edu.vs.ch
PROGIN	Céline	celine.progin@edu.vs.ch
ROSSIER	Béatrice	beatrice.rossier@edu.vs.ch
SANCHI	Viviane	viviane.sanchi@edu.vs.ch
SAUTHIER	Romain	romain.sauthier@edu.vs.ch
VANNAY	Suzanne	suzanne.vannay@edu.vs.ch
VAUDAN	Dorothee	dorothee.vaudan@edu.vs.ch
VIRET	Cécile	cecile.viret@edu.vs.ch
WESPE	Christine	christine.wespe@edu.vs.ch
ZELTNER	Patrice	patrice.zeltner@edu.vs.ch

COORDONNÉES IMPORTANTES

Titulaire : _____ Mail : _____

Français : _____ Mail : _____

Mathématiques : _____ Mail : _____

Sciences : _____ Mail : _____

Allemand : _____ Mail : _____

Actualités, agenda, demandes de congé, inscriptions, menu de la cantine, ...
sous **www.edhl.ch**



Secrétariat des EDHL : 024 482 22 00 / secretariat@edhl.ch
Permanence téléphonique de 7h00-9h30 et de 13h00-14h30, 16h00-17h00.
En dehors de ces heures, message à laisser sur le répondeur

INFORMATIONS LIÉES À MA SANTÉ _____

Personnes à appeler en cas d'urgence :

Nom/Prénom	Lien de parenté ou autre lien	Téléphone

Allergies alimentaires (si oui, préciser) oui non

.....

.....

Informations importantes liées à ma santé (allergies, maladies chroniques, etc...)

.....

.....

.....

Produits pharmaceutiques du CO autorisés par les parents (merci d'entourer ce qui convient)

Ouate hémostatique StopHemo	oui	non
Sérum physiologique monodose	oui	non
Désinfectant aqueux spray Merfen	oui	non
Arnica granules	oui	non
Crème cicatrisante et désinfectante (lalugen plus, vitamerfen, bepanthène)	oui	non
Crème anti-inflammatoire (effigel, sportusal, arnica)	oui	non
Gel anti allergique local (Dermacalm, Fenistil gel)	oui	non

DROIT À L'IMAGE ET À LA VOIX

DEMANDE D'AUTORISATION pour l'année scolaire

Dans le cadre des activités des Ecoles du Haut-Lac, des photos, vidéos et enregistrements sonores sont réalisés. Ces derniers peuvent être rendus publics.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif.

Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Madame, Monsieur

☐ autorise(nt) les adultes professionnels des Ecoles du Haut-Lac à rendre public des photos et/ou vidéos et/ou enregistrements sonores de leur enfant
pris au cours des activités.

☐ refuse(nt) que la structure des Ecoles du Haut-Lac rende public des photos et/ou vidéos et/ou enregistrements sonores de leur enfant.

Fait à le

Signature du représentant légal :

ORGANISATION DE L'ÉCOLE

Horaires du secrétariat

Adresse pour la correspondance :

par courrier : Avenue de la Gare 31 - Case postale 272 - 1896 Vouvry

par courriel : secretariat@edhl.ch

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, sauf le mercredi après-midi

le matin 07h00 – 12h00

l'après-midi 13h00 – 17h00

Admission

En principe, seuls les élèves dont les parents sont domiciliés dans les quatre communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph sont admis au Cycle d'Orientation du Haut-Lac. La gratuité de l'enseignement leur est assurée.

Tous les autres élèves sont soumis à une taxe d'écologie et de frais généraux.

Absences (cf, Code de conduite)

Le carnet d'absences se trouve à la fin de l'agenda de l'élève.

Il incombe à l'élève absent de se renseigner auprès des professeurs afin de convenir du rattrapage à effectuer.

Un élève malade ne peut quitter la classe sans l'autorisation du professeur et ne peut quitter l'établissement sans en avoir référé au secrétariat qui contacte les parents.

Les parents doivent annoncer chaque matin l'absence de leur enfant.

Les absences imprévues en début de matinée ou d'après-midi sont à annoncer **uniquement** par téléphone au secrétariat ou par le biais du répondeur.

Les demandes pour une demi-journée sont à adresser au titulaire via l'agenda. Les demandes pour plus d'une demi-journée et les demandes pour jours Joker sont à faire via le site des EDHL.

Cette demande doit être faite 15 jours avant la date souhaitée.

Congés (cf, Code de conduite)

Toute absence prévue fait l'objet d'une demande de congé:

- ½ journée de congé ou moins pour des rendez-vous avec des professionnels ou des urgences : demande à faire au secrétariat via l'agenda de l'élève.
- Toutes les autres demandes sont à faire à la direction via le site internet <https://www.achl.ch/les-ecoles> au minimum 15 jours avant le congé souhaité.

Les délais, sauf cas d'urgence, doivent être respectés pour que la demande soit prise en considération.

Dans le cas d'un congé accordé, l'élève informe l'enseignant concernés par son absence et lui demande le travail à effectuer afin de rester à niveau.

Carnet scolaire

Le carnet est remis aux parents à la fin de l'année scolaire.

Des informations complémentaires (résultats du 1^{er} semestre, résultats intermédiaires, attitudes et aptitudes de l'élève) sont communiquées aux parents à différents moments de l'année par le biais du dossier d'évaluation.

Les notes peuvent être consultées dans l'agenda de l'élève.

Objets trouvés

Tout objet perdu par l'élève doit être signalé au plus vite au titulaire. L'école n'est pas responsable du vol d'objets ou d'effets personnels dans l'enceinte du CO.

Les objets trouvés sont stockés chez le concierge. Ces objets peuvent être retirés aux heures de récréation.

Chaque fin de mois, les effets sans propriétaire sont, pour ceux qui peuvent l'être, donnés à un service d'entraide.

Etudes surveillées

A part l'encadrement proposé aux élèves sur le temps de midi, des études surveillées payantes sont proposées le lundi, le mardi et le jeudi de 15h50 à 16h35. Ces études s'adressent aux élèves désireux de profiter d'un temps à l'école pour effectuer de manière autonome une partie de leurs tâches scolaires.

Pour un travail de qualité, l'élève doit pouvoir disposer d'un environnement calme. Le surveillant veille donc tout particulièrement à la discipline afin de garantir un climat propice à la concentration. En conséquence, l'élève peut être renvoyé de cette structure pour manque de travail ou comportement inadapté et ceci sans possibilité de recours.

En fonction du nombre de places à disposition, une sélection peut être opérée pour l'accès à cette offre.

Etudes dirigées

Des études dirigées (gratuites) sont également proposées à des moments à définir. Elles s'adressent aux élèves de 9^{CO}, 10^{CO} et 11^{CO} peu autonomes ayant besoin d'une aide particulière pour effectuer les tâches à domicile. Le travail et le comportement de l'élève conditionnent également sa participation à ces études. En fonction du nombre de places à disposition, une sélection peut être opérée pour l'accès à cette offre.

Soutien pédagogique hors classe

Les cours de soutien pédagogique hors classe sont destinés aux élèves de niveau I ou II qui rencontrent des difficultés passagères dans une ou plusieurs branches à niveau ou qui auraient comme objectif réalisable d'atteindre un niveau supérieur. Cette offre est gratuite.

Cantine scolaire

Un encadrement est proposé aux élèves durant la pause de midi (11h45 – 13h00). Cette prise en charge inclut un repas servi par un traiteur au réfectoire du CO et une étude surveillée en salle. L'inscription à l'unité d'accueil de midi se fait via le site internet <https://www.achl.ch/edhl-inscriptions/>

En cas de forte demande, la priorité est accordée aux élèves n'ayant pas des conditions optimales de transport à midi ou aux situations exceptionnelles.

Tout comportement inadapté entraîne une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de cette unité d'accueil.

Le CO se réserve le droit d'exclure des enfants de l'accueil de midi en cas de défaut de paiement de facture.

Transports

Début des cours à 08h20

St-Gingolph - Port-Valais: arrivée par le train à 08h06.

Vionnaz/Torgon - Barges: arrivée par le bus à 07h53 ou 08h06.

Miex: arrivée par le bus à 07h52.

Fin des cours à 11h45

St-Gingolph - Port-Valais: départ par le train à 11h52.

Vionnaz - Barges: départ par le bus à 11h51.

Miex: départ à la fin des cours (bus scolaire) le mercredi.

Début des cours à 13h17

St-Gingolph - Port-Valais: arrivée par le train à 13h06.

Vionnaz - Barges: arrivée par le bus à 13h06.

Fin des cours à 15h40

St-Gingolph - Port-Valais: départ par le train à 15h52.

Vionnaz/Torgon - Barges: départ par le bus à 15h47 ou à 16h09.

Miex: départ par le bus à 16h10.

Fin des études et soutiens à 16h35

St-Gingolph - Port-Valais: départ par le train à 16h52.

Vionnaz: départ par le train à 17h06.

CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE

2026 / 2027

RENTRÉE : le jeudi 20 août 2027 (matin)

Vacances d'Automne : du mercredi 14 octobre 2026 (midi)
au lundi 26 octobre 2026 (matin)

Immaculée Conception : du vendredi 4 décembre 2026 (soir)
au mercredi 9 décembre 2026 (matin)

Vacances de Noël : du mercredi 23 décembre 2026 (soir)
au lundi 11 janvier 2027 (matin)

Vacances de Carnaval : du vendredi 5 février 2027 (soir)
au lundi 15 février 2027 (matin)

Saint-Joseph : le vendredi 19 mars 2027

Vacances de Pâques : du jeudi 25 mars 2027 (soir)
au lundi 5 avril 2027 (matin)

Ascension : du mercredi 5 mai 2027 (midi)
au lundi 10 mai 2027 (matin)

Pentecôte : le lundi 17 mai 2027

Fête-Dieu : le jeudi 27 mai 2027

CLÔTURE : le vendredi 25 juin 2027 (soir)

Elèves

Droits

- ✓ à un lieu et un climat de travail calmes et propices aux études
- ✓ à un enseignement de qualité
- ✓ au respect de sa personne
- ✓ au respect de son travail
- ✓ à la liberté d'expression

Enseignants

Droits

- ✓ à un lieu et un climat de travail dans lesquels son autorité est reconnue
- ✓ à une liberté pédagogique
- ✓ à la liberté d'expression
- ✓ au respect de la part des élèves, des parents et de ses supérieurs

Parents

Droits

- ✓ à ce que leur enfant reçoive une formation conforme aux exigences des autorités
- ✓ d'être informés sur la scolarité de leur enfant ainsi que sur les objectifs
- ✓ d'être entendus par l'autorité scolaire
- ✓ à ce que les autorités mettent en place des locaux et des conditions de travail adéquates conformément aux règlements cantonaux

Elèves

Devoirs

- ✓ de respecter les lieux, le matériel, les règles de sécurité ainsi que le climat de travail
- ✓ de travailler et de respecter les directives
- ✓ de respecter l'enseignant dans sa personne et sa fonction, ainsi que les autres intervenants et élèves
- ✓ de respecter les consignes (devoirs faits, leçons apprises, ...)
- ✓ de politesse, de tolérance
- ✓ de respecter les directives de chaque établissement
- ✓ d'une tenue de travail adéquate ainsi que d'une attitude décente

Enseignants

Devoirs

- ✓ faire respecter les consignes de son enseignement, les directives émises par la direction et le département
- ✓ de suivre les consignes de la direction ainsi que les programmes et objectifs fixés par le plan d'étude romand
- ✓ d'accompagner les élèves vers leur épanouissement
- ✓ de respecter le secret de fonction
- ✓ de respecter les élèves, les parents et les partenaires de l'école

Parents

Devoirs

- ✓ de respecter l'autorité de l'enseignant et celle de la direction, ainsi que de se conformer aux directives
- ✓ de donner à leur enfant les conditions favorisant au mieux sa scolarité et un comportement adéquat (encadrement, sommeil, alimentation, loisirs, tenue, ...)
- ✓ de demander un entretien en suivant la voie hiérarchique : l'enseignant concerné, la direction, l'inspecteur
- ✓ d'exiger de leur enfant une attitude adéquate et respectueuse sur le lieu de travail ainsi que lors des trajets du domicile à l'école et au retour.

CODE DE CONDUITE EDHL

1. Arrivée et départ

Conformément aux dispositions légales, les élèves sont, sur le trajet, sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Les élèves se présentent à l'entrée du bâtiment scolaire (au maximum 15 minutes avant le début des cours) et entrent au signal.

Dès la fin des cours, ils quittent rapidement l'enceinte scolaire et se déplacent suivant le chemin recommandé en se conformant aux directives des patrouilleurs scolaires.

La fréquentation des bâtiments scolaires est réservée aux enseignants, aux élèves et aux personnes autorisées.

2. Comportement dans et hors du bâtiment

a. Tenue et comportement

A l'entrée, les élèves ôtent leur casquette, bonnet ou autre couvre-chef. Une tenue vestimentaire correcte et décente est exigée, ainsi qu'un équipement spécifique pour le sport ou les activités particulières.

Les appareils électroniques ne sont pas autorisés.

Les élèves doivent se garder de toute marque ostentatoire, vestimentaire ou autre notamment clanique. Sont également interdits les attitudes provocantes et les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres élèves, de perturber le déroulement des activités d'enseignement ou de troubler l'ordre dans l'établissement.

Les élèves sont respectueux et polis envers les professeurs, les autres élèves et toute autre personne de l'établissement par leurs paroles, leurs gestes et attitudes. Si le respect de la culture locale est nécessaire à une socialisation et une bonne intégration, les élèves sont tenus de respecter les autres cultures.

Les objets dangereux ou les imitations sont prohibés et seront confisqués. Tout acte de violence physique ou verbale sera sanctionné. Chacun s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur. L'élève signale à l'adulte tout incident dont il est victime ou témoin.

L'introduction et la consommation de tabac, d'alcool ou de drogue sont strictement interdites.

b. Déplacement dans l'enceinte scolaire

Les déplacements dans les couloirs s'effectuent en marchant, sans bousculade et en silence, afin de respecter le travail des autres.

c. Respect des locaux et du matériel scolaire

Les élèves se rendent aux cours avec leur matériel, adapté à chaque branche. Ils en prennent soin et respectent celui d'autrui.

Les livres sont prêtés par l'école, ils doivent être doublés et rendus en bon état à la fin de l'année scolaire ; dans le cas contraire, ils seront facturés aux parents. Il en va de même pour tout dégât causé au matériel mis à disposition, au mobilier et aux bâtiments. Il incombe aux parents de couvrir ces risques par leur compagnie d'assurance (responsabilité civile).

La propreté de l'établissement (locaux, équipements sportifs, espaces verts, cour, toilettes, ...) doit être la préoccupation de chacun. Dès lors, les élèves déposent les papiers, emballages, mouchoirs et autre déchet dans les poubelles. La consommation de chewing-gum est interdite dans les bâtiments scolaires.

d. Récréation

La sortie en récréation est obligatoire (sauf autorisation particulière). Les élèves restent dans les lieux prévus à cet effet et respectent les consignes de sécurité. Les jeux et les discussions se pratiquent dans le respect d'autrui. En cas de problème, le surveillant est appelé.

3. Travail

Un travail régulier, intense et de qualité permet d'obtenir des résultats positifs. Les enseignants exigeront des élèves des travaux soignés, bien présentés et rendus dans les délais.

Le manque de travail, la négligence, le mauvais comportement seront sanctionnés.

Les parents suivent le travail de leur enfant de manière systématique ou périodique, selon le degré ou les difficultés rencontrés.

La signature régulière des épreuves, de l'agenda de l'élève, les rendez-vous pris avec les enseignants permettent aux parents de se rendre compte de l'évolution scolaire de leur enfant.

Les parents s'assureront de donner ou d'imposer à leur enfant des conditions favorisant au mieux le travail scolaire et le comportement (sommeil, alimentation, encadrement, loisirs). Ils veilleront à la propreté de la tenue de leur enfant ainsi qu'au respect des règles élémentaires d'hygiène.

4. Dispositions finales

a. Absences

L'absence d'un élève doit être annoncée avant le début des cours conformément aux prescriptions locales. Un certificat médical ou autre justificatif peut être exigé.

Toute absence injustifiée fait l'objet d'une sanction.

b. Congés

Selon l'article 5 du règlement cantonal de mai 2000, des congés peuvent être accordés, à titre exceptionnel et sur demande écrite formulée 15 jours à l'avance, par :

- le titulaire de classe : une demi-journée
- la commission scolaire ou la direction d'école : une semaine
- l'inspecteur scolaire : de 1 à 3 semaines
- le Département : plus de 3 semaines

Les demandes pour anticipation ou prolongement de vacances sont en principe refusées.

Les rendez-vous chez les spécialistes de la santé sont à prendre, dans la mesure du possible, en dehors des horaires scolaires.

Les parents sont responsables des congés qu'ils demandent et assument le suivi des programmes de leur enfant.

c. Assurances

Selon les dispositions légales de 1963 et 1988, l'école n'a pas de contrat d'assurance pour les élèves. C'est donc la caisse-maladie des parents qui couvre les frais d'accident survenant durant le temps d'école.

D'autre part, l'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol; elle n'a conclu aucun contrat pour un éventuel dédommagement. L'élève doit donc éviter à tout prix d'avoir trop d'argent ou des objets de valeur avec lui.

d. Sanctions envers les élèves

L'indiscipline, l'inconduite et le manque de travail sont des motifs de sanction. Toutes les sanctions majeures sont communiquées aux parents voire à l'autorité scolaire. Elles sont proportionnelles à l'infraction commise et sont de la compétence :

1. des enseignants pour
 - des travaux utiles complémentaires dont la durée est limitée à trois heures
 - des retenues jusqu'à deux heures sous surveillance
 - des expulsions de cours ; dans ce cas, l'élève ne doit pas quitter l'école et doit être sous surveillance
2. du maître de classe pour
 - des retenues jusqu'à quatre heures sous surveillance
3. de la direction d'école pour
 - un avertissement
 - un transfert dans une autre école

Avant un avertissement ou un transfert dans une autre école, le conseil de classe et les parents doivent être entendus. Les délais et la voie de recours doivent être communiqués, par écrit, aux parents.

Les punitions collectives, injurieuses et humiliantes, de même que les mauvais traitements sont interdits.

e. Sanctions envers les parents

L'inspecteur prononce contre les parents coupables de négligence dans l'instruction des enfants, contre ceux qui ont obtenu des congés sur la base de fausses déclarations et contre ceux qui entravent intentionnellement les maîtres dans l'exercice de leurs fonctions, des amendes pouvant s'élever de 400 à 1000 francs (article 11 du règlement cantonal de mai 2000).

Date : _____

Signatures de l'élève : _____

des parents : _____

RÈGLEMENT DU CYCLE D'ORIENTATION

Je me montre poli-e envers chacun-e et me comporte correctement en respectant les adultes de l'établissement et mes camarades. Toute violence physique ou verbale (moqueries, insultes, menaces, manœuvres d'intimidation, humiliations, harcèlements, ...) est donc strictement interdite.

J'ai l'interdiction d'apporter à l'école des objets pouvant être dangereux et illicites.

Je porte une tenue vestimentaire correcte et décente (pas de casquette, bonnet ou autre couvre-chef, pas de décolleté exagéré, pas de dos ou de ventre nus, pas de sous-vêtements apparents, pas de mini-short ou de mini-jupe).

J'ai l'interdiction de fumer, d'amener et/ou de consommer des boissons alcoolisées et des substances dangereuses pour la santé.

Pendant les heures scolaires et les récréations, avant la cantine et avant les études & soutiens du soir, il est interdit de sortir de l'enceinte du CO.

L'utilisation des téléphones portables et autres appareils électroniques (montres connectées) ainsi que leurs accessoires est interdite dans l'enceinte du CO à toute heure de la journée (sauf autorisation d'un enseignant ou du responsable de la cantine). Je dois être vigilant à ce que mon téléphone portable ne soit pas visible.

Si je ne respecte pas ces règles, mon téléphone portable sera confisqué jusqu'à la fin de la demi-journée de cours et sera à retirer au secrétariat.

Pendant les récréations, je dois sortir rapidement du bâtiment et rester dans la cour (zones délimitées). Quand la cour est enneigée, je dois rester sous le porte-à-faux. Toute bataille de boule de neige est strictement interdite.

Je respecte l'ordre et la propreté dans les salles, les couloirs et les WC et aux alentours des bâtiments. Pour ce faire, j'utilise les poubelles prévues à cet effet.

Je ne reste pas dans le périmètre de l'école à la fin des cours.

Je me rends au casier avant le début des cours.

En principe, je ne vais pas aux toilettes pendant les cours mais avant les cours et durant la récréation.

Il est interdit de manger et de mâcher du chewing-gum dans le bâtiment scolaire.

Je dois effectuer mes devoirs et leçons. Lorsque mon absence est imprévue de courte durée (1 à 3 jours) (maladie, rendez-vous médecin, ...), je me renseigne sur le travail à effectuer auprès de mes camarades. Pour des absences de plus de 3 jours je contacte mon enseignant via Teams ou mail.

Lorsque mon absence est prévue (rendez-vous médecin, stage,...) je dois avertir mes enseignants et leur demander le travail à effectuer. A mon retour, celui-ci aura été fait et pourra être contrôlé.

J'arrive à l'heure et muni de tout le matériel nécessaire (trousse complète, agenda de l'élève, livres, cahiers, classeurs, affaires d'EPH...). 5 retards notifiés équivaldront à une retenue à 7 heures 15.

Lorsque je dois me rendre chez le médecin, orthodontiste... pendant les heures scolaires, je dois veiller à ce que mes parents remplissent la demande de congé dans mon agenda, puis à la faire signer par le secrétariat avant mon absence.

Lorsque je pars en stage, je dois veiller à compléter mon carnet de stage une semaine avant le début puis à le faire signer par mon titulaire, la conseillère en orientation et le secrétariat. De plus, mon guide de stage doit être complété et signé par les parents. Si je ne respecte pas ces points avant de partir en stage, la direction peut me demander d'annuler mon stage et de venir en cours.

La direction décline toute responsabilité en cas de vol dont je pourrais être victime, y compris dans les casiers, les armoires des classes et les vestiaires. Il est par conséquent conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur à l'école.

En cas de non-respect de ces règles, je ferai l'objet de sanctions adaptées à la gravité et à la fréquence des fautes (cf. feuilles de route).

CHARTRE NUMÉRIQUE DU CYCLE D'ORIENTATION _____

1. J'utilise

- J'utilise les appareils numériques de l'école uniquement pour des activités scolaires et avec l'autorisation préalable de mon enseignant-e. Mon enseignant-e peut vérifier les sites visités.
- Je respecte la configuration et le fonctionnement des appareils numériques de l'école. Je ne détériore pas le matériel et informe immédiatement mon enseignant-e si quelque chose est abîmé.
- L'accès à Internet est réservé aux travaux et projets scolaires. Je ne télécharge pas de logiciels, de jeux ou de musique.
- Je ne télécharge ou installe un fichier ou une application qu'avec l'accord explicite préalable de mon enseignant-e.
- J'utilise les outils numériques en ayant un esprit critique : tout ce que je lis, entends ou vois en ligne n'est pas forcément vrai, d'actualité ou fiable. J'examine la crédibilité d'une source et/ou son auteur. De même, les informations que je publie seront réfléchies, fiables et crédibles.
- Je n'ouvre pas les courriels d'un expéditeur inconnu. J'assume la responsabilité des courriels que j'envoie.

2. Je produis

- Je sais que les photos, les vidéos ou les écrits (travail scolaire ou contenant des informations me concernant ou concernant d'autres personnes) que je publie en ligne peuvent être sauvegardés et partagés sans que je ne le sache.
- Je sais que le contenu que je publie reste indéfiniment sur Internet. Par conséquent, je ne publie rien de compromettant qui pourrait être vu par ma famille, mes professeurs ou mes futurs employeurs.
- J'ai le droit de publier du contenu sur le site de ma classe ou de mon école qu'avec l'autorisation préalable des enseignant-e-s. Je peux modifier les pages ou les dossiers dont je ne suis pas l'auteur uniquement avec l'accord de son-ses auteur-s et celui de l'enseignant-e.
- Je peux publier des photos des enregistrements (sonores ou vidéos) **uniquement avec le consentement des personnes y figurant**. Si une photo ou une vidéo de moi a été publiée sans mon accord, j'ai le droit d'en demander la suppression.

3. Je protège

- Je garde mes mots de passe pour moi et n'essaie pas d'obtenir celui d'autres personnes. Je les renouvelle régulièrement.
- Mes informations privées telles que mon nom complet, ma date de naissance, mon adresse, mon numéro de téléphone ou mes données bancaires n'ont rien à faire sur Internet. Je ne les communique à personne ou ne les publie pas.
- Si un ou une de mes camarades ou moi-même est en danger, j'en parle à mon enseignant-e.
- Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet et les réseaux sociaux, j'en parle à un adulte de confiance.
- J'interromps immédiatement le contact avec toute personne qui me met sous pression, mal à l'aise, ou qui agit de manière inappropriée à mon égard.

4. Je respecte

- Je prends soin de l'appareil que j'utilise et je signale s'il est en panne ou endommagé.
- Je prends garde à ne pas blesser des personnes par les contenus (photos, vidéos, paroles, commentaires) que je publie ou partage.
- Je ne valorise pas par des « like » les contenus méchants ou haineux.
- Lorsque j'utilise, fais référence ou partage le travail de quelqu'un d'autre en ligne, je cite la source et je reconnais les droits selon le souhait de l'auteur. Je sais également que j'ai le droit de recevoir un crédit pour toute œuvre originale que je partage en ligne.

Pour l'élève :

Je connais la charte de notre école, et je m'engage à la respecter.

Signature de l'élève :

Pour les parents :

Nous avons pris connaissance de la Charte numérique de l'école et nous nous engageons à la respecter et à la faire appliquer par notre enfant.

Signature des parents / du représentant légal :

Fait à, le

CHARTRE DES TRANSPORTS

Car postal s'engage à :

- accueillir des parents dans les bus pour qu'ils puissent constater la situation
- s'assurer que le plus grand nombre possible d'élèves soient assis durant le trajet
- inspecter systématiquement les véhicules avant et après chaque course par les chauffeurs, afin de dénoncer tout dégât qui pourra être facturé aux parents
- signaler à la direction du Cycle d'Orientation les agissements des élèves turbulents
- assigner, durant une période déterminée, une place fixe à l'élève indiscipliné
- encadrer les élèves auteurs de dégradations certains mercredis après-midi pour le nettoyage des bus et ceci après entente avec les parents
- sanctionner les délits graves en retirant le titre de transport de l'élève (une semaine ou davantage)
- déposer plainte s'ils l'estiment nécessaire

Les parents s'engagent à :

- collaborer activement avec Car postal et le Cycle d'Orientation, dans un souci commun de sécurité et de respect des personnes et du matériel
- transmettre au secrétariat du Cycle d'Orientation (024 482 22 00) les situations délictueuses

Le Cycle d'Orientation s'engage à :

- éduquer et informer, par le biais de Car postal, les élèves sur les droits et les devoirs des usagers des transports en commun
- collaborer activement avec Car postal et les parents, dans un souci commun de sécurité et de respect des personnes et du matériel
- consigner toutes les indisciplines constatées dans les bus et annoncées par Car postal
- convoquer les parents et leur enfant si ce dernier met, par son attitude, en danger ses camarades ou lui-même ou s'il se livre à des actes répréhensibles

Les élèves doivent donc :

- faciliter l'embarquement et le débarquement de tous les voyageurs
- rester assis dès leur arrivée dans le bus jusqu'à son arrêt complet à destination ou, à défaut de pouvoir s'asseoir, adopter une attitude offrant le maximum de sécurité pour eux-mêmes et leurs camarades
- respecter les voyageurs et le matériel Car postal
- user d'un langage correct et d'un niveau sonore tolérable
- veiller au respect des camarades et des usagers présents dans le bus et ceci en toutes circonstances.

Approuvé par les Cars postaux et la direction du Cycle d'Orientation en décembre 2001.

Directives concernant le cours de gymnastique

Arrivée et départ :

Les élèves doivent se déplacer et se changer le plus rapidement possible afin de respecter l'horaire scolaire et d'optimiser le temps d'activités.

Matériel :

Les élèves doivent se rendre au cours d'éducation physique avec un matériel complet: chaussures de sport pour l'intérieur (semelles noires interdites en salle) ou pour l'extérieur en fonction des conditions météorologiques, habits de gymnastique adéquats à la pratique d'un sport, affaires de douche, habits de rechange ainsi que le carnet journalier. La douche est vivement recommandée. En effet, lors de tout exercice sportif, la température corporelle augmente, la peau se couvre de sueur. Après l'effort, la douche est le meilleur moyen de régulariser la température du corps et la sudation. De plus, elle permet dans une certaine mesure de prévenir les courbatures. Pour ces diverses raisons, ainsi que pour des raisons hygiéniques, la douche fait partie intégrante des leçons d'éducation physique.

Nous vous invitons donc vivement à encourager votre enfant à se soumettre à cette mesure d'hygiène élémentaire. De notre côté, nous prenons toutes les précautions pour que les élèves aient le temps nécessaire pour se doucher.

Comme mentionné dans ce carnet d'informations (se référer au code de conduite), l'élève est responsable de ses objets de valeur. Ceux-ci ne sont donc pas sous la responsabilité de l'enseignant et ce, même dans les vestiaires.

Les élèves doivent ôter tout objet pouvant nuire à leur sécurité ou à celle d'autrui (montres, bagues, bracelets, boucles d'oreilles, etc). De plus, leurs cheveux doivent être attachés.

Dispenses et absences :

Les leçons d'éducation physique font partie du programme scolaire obligatoire comme toutes les autres branches enseignées dans notre établissement. Une légère indisposition physique ne justifie pas une absence totale des leçons car si l'on peut se déplacer pour venir à l'école, il y a un moyen de suivre au moins une partie de la leçon d'éducation physique.

Les dispenses de gymnastique ne peuvent être accordées qu'au vu d'un certificat médical (à transmettre au secrétariat). Si l'enfant souffre d'une indisposition momentanée (une semaine) qui l'empêche de pratiquer uniquement la leçon d'éducation physique, il s'y présentera néanmoins et remettra au maître une excuse signée des parents. Ce dernier effectuera un travail écrit pendant le cours.

Directives concernant le cours de natation_9CO

Les cours de natation se dérouleront chaque 2 semaines sur une double période.

Arrivée et départ :

- Les élèves doivent se déplacer et se changer le plus rapidement possible afin de respecter l'horaire scolaire et d'optimiser le temps d'activités dans l'eau.
- A la fin du cours, lorsque les élèves sont tous prêts à quitter l'enceinte de la piscine, l'enseignant(e) vérifie l'état du vestiaire.
- Le règlement du CO est à respecter pendant les déplacements ainsi que les règles de la circulation.

Matériel :

- L'élève seul est responsable de ses objets de valeur (montre, téléphone portable, bague, etc).
- Le port du bonnet pour les élèves ayant des cheveux longs est obligatoire (raisons hygiéniques et gain de temps).
- Le sous-vêtement sous le short de bain est interdit.
- Les shorts de bain doivent être portés au-dessus des genoux.
- Le port des lunettes de natation est vivement conseillé.
- Les oublis de maillot de bain sont gérés de la façon suivante:
 - prêt d'un maillot de bain en stock dans la mesure du possible,
 - sinon, travail écrit à effectuer durant la leçon et à remettre ensuite à l'enseignant. Cet oubli est considéré comme une absence étant donné que l'élève ne suit pas la leçon.
- Le sèche-cheveux personnel est recommandé.

Dispenses et absences :

- Les élèves au bénéfice d'une dispense intègrent une leçon d'éducation physique dans la mesure du possible ou effectuent un travail écrit sur la thématique du sport ou une autre discipline scolaire. Dans la mesure du possible toujours, ces élèves intègrent la semaine suivante une leçon de natation avec une autre classe.
- Les leçons peuvent être adaptées afin de permettre aux élèves souffrants passagèrement de petits soucis de santé de participer à la leçon.
- Des éventuelles séances de rattrapage peuvent être planifiées en-dehors de l'horaire scolaire afin d'effectuer les différents tests manqués.
- Les certificats sont à remettre au secrétariat.

Remarque :

Les leçons d'éducation physique et de natation tiennent une place essentielle dans le cursus scolaire des élèves et ne sont pas facultatives.

Les élèves au bénéfice d'une dispense médicale prolongée peuvent être placés à l'étude dans une salle de classe en remplacement du cours. Les dispenses liées aux piercings ou autre intervention relevant de l'esthétique ne sont pas acceptées.

Le non-respect de ces règles de même que les abus entraînent des sanctions.

ANIMATIONS

Dans le cadre de la vie scolaire, différentes animations sont proposées aux élèves.

Animations sportives et culturelles

Cette année la formule des camps changera au cycle d'Orientation du Haut-Lac. Les élèves de 10CO participeront à un *camp* à choix de trois jours du **16 au 18 septembre 2026**.

En plus de l'initiation à différents sports et de découverte de régions de la Suisse, cette semaine permet aux participants de nouer des liens privilégiés avec leurs camarades et d'appréhender les règles élémentaires de la vie en société. Une participation financière sera demandée aux parents selon le camp choisi en 9CO.

De plus, notre établissement participe *au tournoi cantonal inter cycle de football*. Les élèves de 11CO auront droit à *2 journées de ski*. Des journées sportives internes facultatives sont également organisées par nos professeurs de sport. Le maître de sport transmettra les informations nécessaires aux élèves durant l'année scolaire.

Durant toute l'année et durant les *deux semaines hors-grilles*, les élèves auront aussi des activités et intervenants en lien avec des thématiques particulières : harcèlement, émotions, communication, réseaux sociaux, intégration, racisme, éducation sexuelle, orientation professionnelle, ...

Des activités culturelles (« *Projet Explor'* ») sur inscription seront aussi proposées aux élèves hors du temps scolaire.

Echanges linguistiques

Notre Cycle d'Orientation s'engage dans différents programmes d'échanges linguistiques.

Programme «*Deux langues-ein Ziel*» pour les élèves de 9CO : du 6 au 14 mars 2027. Des informations seront transmises lors de la soirée des parents. Responsables de l'échange : M. Gaëtan Oesch (gaetan.oesch@edu.vs.ch) et Mme Lora Joliquin (lora.joliquin@edu.vs.ch)

Programme «*Deux langues-ein Ziel+*» pour les 10CO. Les élèves qui le souhaitent, pourront effectuer un séjour d'une semaine ou moins dans le Haut-Valais chez leur correspondant(e). Des informations seront transmises aux parents et aux élèves en début d'année scolaire.

Échange avec Bodnegg pour les de 10CO et 11CO qui pourront, sauf situation exceptionnelle, participer au programme mis en place avec la bourgade allemande de **Bodnegg** qui aura lieu du 7 au 20 novembre 2026. Les élèves de Vouvry accueilleront leur correspondant(e) du 20 février au 5 mars 2027. Responsable de l'échange : Mme Christine Wespe (christine.wespe@edu.vs.ch)

Pour tout autre échange, le BEL (Bureau des Echanges Linguistiques du Canton du Valais) se tient à la disposition des personnes intéressées (027 606 41 30 ou bel-bsa@admin.vs.ch).

Jeux mathématiques

Ce concours, ouvert à tous les élèves dès la 6H, débute à la mi-novembre par une qualification régionale se déroulant dans notre centre scolaire.

Pour les plus habiles, il se poursuit avec la finale valaisanne (Sion) puis la finale nationale et éventuellement la grande finale internationale de Paris (fin août).

Journal « CO Actus »

Depuis une année les journalistes et reporters en herbe du CO peuvent participer à la rédaction d'un journal du CO « CO Actus » qui se veut être un reflet des activités vécues durant l'année, faire connaître les élèves, annoncer des événements,

Une version numérique est disponible sur le site des EDHL.

COLLABORATEURS

Service médical

Médecin scolaire :

SAVIOZ Jean-Marc

Rue de la Grand Vigne 6
1896 Vouvry

024 481 21 43

Infirmière scolaire :

BYLAND Joëlle
joelle.byland@psvalais.ch

Av. de la Gare 31, CP 272
1896 Vouvry

079 842 82 67

Présence de l'infirmière de santé scolaire au Cycle d'Orientation (à disposition des élèves, parents et professeurs) : lundi matin et jeudi matin de 9h30 à 10h15.

L'infirmière de santé scolaire collabore étroitement avec le médecin scolaire pour les tâches qui lui sont confiées.

Activités spécifiques principales

- Effectue les examens de dépistage, selon le plan décrit plus bas, dans les classes concernées
- Vérifie les carnets de santé et organise en collaboration avec le médecin scolaire le rattrapage vaccinal et les campagnes de vaccination
- Informe les élèves sur l'action de la santé scolaire et sur la santé en général
- Analyse et répond aux demandes des établissements et instances scolaires et, en cas de besoin, les transmet au médecin scolaire (notamment besoins de santé spéciaux, épidémie, maltraitance, négligence, abus, surpoids, action de prévention).

Examens de dépistage

- Anamnèse infirmière (état général, attitude, bien-être de l'élève)
- Examen de l'ouïe et de la vue
- Contrôle du poids et de la taille.

Les troubles organiques dépistés sont signalés aux parents.

Orientation scolaire et professionnelle

Psychologue conseillère en orientation

FRANCEY Nadège
E-mail: nadege.francey@admin.vs.ch

024 482 22 06

L'orientation scolaire et professionnelle a pour mission, au Cycle d'Orientation, d'aider les jeunes à choisir, en toute connaissance de cause et sous leur propre responsabilité, une voie de formation scolaire ou professionnelle qui leur corresponde. Elle met aussi à disposition des élèves et de leurs parents différents moyens d'information.

Ses prestations sont facultatives, gratuites et confidentielles.

La psychologue conseillère en orientation reçoit les élèves ainsi que leurs parents sur rendez-vous pour répondre à toutes les demandes concernant l'orientation scolaire et professionnelle. Elle aide à clarifier les choix et les intérêts, à élaborer un projet cohérent et à le réaliser.

Au vu du nombre important d'élèves dans l'établissement, la priorité pour les **consultations** est laissée jusqu'à Noël aux élèves des classes de IICO, de préapprentissage ainsi qu'aux élèves de IOCO en fin de scolarité obligatoire.

Après s'être bien informé sur un métier, le meilleur moyen de confirmer son choix est d'effectuer un **stage**. Ce dernier permet à l'élève de vérifier ses capacités sur le terrain, de connaître l'ambiance de travail, de rencontrer des professionnels et peut-être de décrocher une place d'apprentissage. La durée moyenne des stages varie entre 3 et 5 jours.

Tous les élèves de IICO effectueront un stage obligatoire du mercredi 16 septembre au vendredi 18 septembre 2026.

En principe :

- Les élèves de IOCO font leurs stages sur le temps des vacances scolaires.
- les élèves de IOCO en fin de scolarité obligatoire, de IICO et éventuellement de préapprentissage, peuvent, en plus des vacances, et ce de manière raisonnable et appropriée moyennant l'autorisation du titulaire, effectuer des stages durant le temps scolaire. Les périodes avant les vacances sont à éviter.

Pour chaque stage, un guide doit être rempli. Ce document, utile à la préparation et au bilan du stage, accompagne le jeune dans l'entreprise. Il est disponible chez la conseillère en orientation, voire au secrétariat (urgences uniquement). L'école peut différer les dates d'un stage si l'élève concerné n'a pas correctement rempli les pages de préparation du guide (pages 2-3).

Permanence de la conseillère en orientation au Cycle d'Orientation :

- le lundi et le jeudi
- le mercredi matin une fois sur deux

Liens utiles : www.vs.ch/orientation - www.orientation.ch

Clinique dentaire

024 481 11 31

Les élèves en âge de scolarité obligatoire (IH - IICO) peuvent se faire traiter à la clinique dentaire de Vouvry ou chez un dentiste privé (uniquement en Valais pour bénéficier des subventions).

Tous les élèves du CO auront un contrôle dentaire en cours d'année. Une feuille sera ensuite transmise aux parents pour information et éventuelles propositions de traitement.

Dentiste scolaire : Dr Kirchner David

Médiation scolaire

Médiateurs

Chanton Laetitia : laetitia.chanton@edu.vs.ch

Mariéthoz Line : line.mariethoz@edu.vs.ch

Rôles

Les principales missions des médiateurs sont

- Promouvoir un climat favorable aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels.
- Écouter et accompagner les élèves et les acteurs de son établissement.
- Contribuer aux projets de promotion et de prévention de la santé.

Il s'engage à respecter une discrétion absolue à propos des informations qui lui sont confiées mais un devoir de signalement existe pour toutes les situations où ton développement pourrait être mis en danger. Au cycle d'orientation, les médiateurs sont donc à ton écoute pour t'aider à trouver une issue favorable aux situations difficiles que tu traverses.



Méthode de la préoccupation partagée

Afin de répondre de manière efficace aux situations d'intimidation ou de harcèlement auxquelles nous sommes confrontés dans notre école, une partie des enseignants sont formés à la méthode de la préoccupation partagée. Dans le cadre de l'utilisation de cette méthode, tu seras peut-être amené à participer à des petits entretiens de quelques minutes. L'objectif de ces entretiens est de réagir rapidement pour faire cesser une dynamique de groupe négative. Il ne s'agit pas de chercher des responsables et des victimes mais de faire cesser le phénomène. Nous te remercions d'avance pour ton aide !

Médiation par les pairs

Les élèves de 10CO ont la possibilité de suivre une formation à la médiation. Elle se déroule en deux temps.

- Prendre conscience de ses ressources, de développer ses compétences en matière d'écoute, de communication, d'émotions.
- Apprendre à fixer un objectif, conduire un entretien et à gérer une situation conflictuelle.

Les élèves qui participent à la formation au complet deviennent médiateurs par les pairs en 11CO. En plus de la résolution de conflits, ils mettent en place certains projets pour développer le bien être à l'école.

CDTEA - Guichet unique

027 606 98 00 / <https://www.vs.ch/web/scj/cdtea>

La Direction rencontre 4 fois par année l'équipe du CDTEA composée de psychologue, ergothérapeute et logopédiste pour exposer des situations d'élèves qui pourraient nécessiter un bilan cognitif et/ou un suivi. Le signalement se fait par la Direction en concertation avec les enseignants et les parents.

Animation spirituelle

Animateur pastoral catholique

ALLET Christophe E-mail: christophe.allet@bluewin.ch 079 427 54 94

Pasteur réformé

WIRTH Didier E-mail: didier.wirth@erev.ch 079 678 52 83

Prêtre

GASSER Patrice E-mail: patricegasser@yahoo.fr 076 320 18 63

L'équipe d'animation spirituelle peut être amenée à participer avec des enseignants des EDHL et bénévoles à des ateliers durant l'année scolaire (émotions, pertes et deuils, harcèlement, ...), durant la journée « **Pertes et deuils** » et la matinée « **inter-religieuse** ».

Ressources

Si tu as des questions ou des préoccupations tu peux nous contacter soit par mail soit nous trouver dans l'établissement. Si tu as besoin de plus d'informations concernant une thématique particulière voici quelques ressources qui pourraient être utiles à toi et tes parents.

Sexualité

Alpagai - orientations sexuelles - 079 426 63 22. <http://www.alpagai.ch/>

SIPE - sexualité – information – prévention – éducation - 024 471 00 13. www.sipe-vs.ch

Promotion santé Valais - prévention et promotion de la santé.

027 329 63 42. <https://www.promotionsantevalais.ch>

Protection/justice

OPE - Office de la protection de l'enfant, section Monthey.

027 606 98 25. <https://www.vs.ch/web/scj/oep>

Addictions

Addiction Valais - alcool, cannabis, jeux vidéos, Internet.

024 472 51 20. www.addiction-valais.ch

Stop-tabac - aides et conseils pour se libérer de la nicotine.

0848 000 18. <http://www.stop-tabac.ch/>

Safezone - consultations en ligne sur les dépendances - <https://www.safezone.ch/fr/>

Violence/discrimination

LAVI - aide pour les victimes de violences.

027 607 31 00. <https://www.vs.ch/web/sas/lavi-contacts>

ESPAS - aide pour les victimes d'abus sexuels - 0848 515 000. <https://www.espas.info/>

Violences domestiques - plateforme cantonale contre les violences domestiques.

027 607 31 00. <https://www.violences-domestiques.ch/fr/>

Dis no - maltraitance et abus sexuels - 0800 600 400. <https://www.disno.ch/>

Patouch - prévention des violences envers les enfants et adolescents

0800 800 140. <https://patouch.ch/>

Santé mentale

ASTRAME - aide en cas de deuil, de séparation, ...

027 552 20 25. <https://www.astrame.ch/>

Pars Pas - Association pour la prévention au suicide.

027 321 21 21. www.parspas.ch

Santépsy - promotion de la santé mentale.

0800 012 210. <https://santepsy.ch>

Formation/travail

ORP - office régional de placement.

027 606 92 50. <https://www.vs.ch/web/sict/contact-orp-monthey>

Fondation action jeunesse - informe, conseille et accompagne les jeunes.

027 321 11 11. <https://fvaj.ch/>

pour tous
les autres sujets...

CIAO.CH



CENTRE DE LOISIRS ET RENCONTRES «LA CIMENTERIE»

Contact: E-mail: cimenterie.vouvry@bluewin.ch

Tél. 079 960 90 06

Le centre de loisirs et rencontres La Cimenterie à Vouvry, rue de la Cimenterie (près de la gare) offre des moments conviviaux dans un cadre accueillant et sécurisant. C'est un lieu où les jeunes ont la possibilité de créer des projets et de les réaliser. Des activités récréatives seront également proposées.

Ces activités et projets seront animés par: Anastasia Gegovic et Grégoire Taillard.

C'EST QUOI LA CIMENTERIE – RDJ ?

La Cimenterie – Rencontre Des Jeunes (RDJ) est un lieu ouvert à tous les jeunes jusqu'à 22 ans, sans distinction.

Un espace sécurisé pour se rencontrer, discuter, créer des projets et participer à des activités fun.

Ici, tu peux t'exprimer librement, découvrir de nouvelles choses et passer du bon temps avec d'autres jeunes !

Le respect, la confiance et la bonne ambiance sont essentiels pour que chacun se sente bien.

VIENS NOUS RENCONTRER !

Adresse

La Cimenterie – RDJ
Place de la Cimenterie 29
1896 Vouvry

Contact

+41 78 219 39 40
animation.rdj@gmail.com

Rejoins-nous et fais partie de l'aventure !



rencontre des jeunes
— La cimenterie

RENCONTRE DES JEUNES



Un lieu pour se rencontrer, créer et grandir

QR CODE : Horaires, actions, location salle





Vous venez d'arriver sur la commune, vous avez besoin d'aide pour faciliter votre intégration ? La déléguée à l'intégration répond à vos questions !

- ☒ Informations pratiques
- ☒ Soutien administratif
- ☒ Intégration sociale
- ☒ Système scolaire
- ☒ Cours de français pour adultes
- ☒ Toutes autres informations

Izabella Mabillard



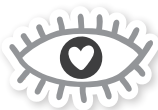
079 944 16 69

integration@collombey-muraz.ch

disponible : lundi et mercredi

Accueil sur rendez-vous

J'ai peur de ne pas être à la hauteur...



J'aimerais qu'il y ait plus de respect dans mes relations, comment faire ?

Je me sens différent·e des autres.



J'ai eu un rapport non protégé, que faire ?

À quel moment dois-je faire un test de grossesse ?



Comment savoir si mon préservatif est de bonne qualité ?

Quelqu'un fait circuler une photo intime de moi, comment réagir ?



Comment savoir si l'autre m'aime vraiment ?



Tu as des questions ou besoin de discuter ?

Parles-en avec tes parents ou à un·e adulte de confiance.

En 9CO, 10CO et 11CO, tu pourras discuter avec un·e éducateur·trice du SIPE lors de son passage dans ta classe.

En plus, les professionnel·les du SIPE t'accueillent dans le centre SIPE de ton choix ! C'est gratuit et confidentiel !



SIPE



Plus d'info sur
www.sipe-vs.ch

MONTHEY

024 471 00 13

monthey@sipe-vs.ch

MARTIGNY

027 722 66 80

martigny@sipe-vs.ch

SION

027 323 46 48

sion@sipe-vs.ch

SIERRE

027 455 58 18

sierre@sipe-vs.ch

Quelqu'un a publié
une photo de moi sur
Instagram pour se
moquer. ✓

Mon compte TikTok
est public parce que
je veux être viral. ✓

Fais des captures
d'écran, signale le
contenu et parles-en à
un adulte de confiance.
Tu peux aussi porter
plainte contre les
personnes responsables.

Tout ce que tu publies
reste en ligne et ne
t'appartient plus
totalement. Tout le
monde peut le voir,
l'enregistrer et le
partager.

Je n'arrive pas à
poser mon téléphone. ✓

Ce n'est pas facile, il est
justement conçu pour
capter ton attention.
Essaie un minuteur,
désactive les
notifications inutiles
ou encore passe ton
téléphone en noir-blanc.
Fixe-toi de petits
objectifs pour avancer
progressivement.

J'ai créé une image IA de
quelqu'un de ma classe
pour me moquer. ✓

Même si c'est "juste pour
rire", créer et partager
une image qui porte
atteinte à quelqu'un est
interdit.



Je regarde des
images/vidéos qui me
choquent mais je
n'arrive pas à arrêter. ✓

Mes parents ne veulent
pas me laisser plus de
temps d'écran. ✓

Les contenus choquants
attirent naturellement
ton attention. Pour te
protéger, tu peux limiter
les actualités et signaler
ce type de contenu.

Si cela devient trop
difficile à gérer, n'hésite
pas à demander de l'aide.

Ils cherchent
probablement à t'aider à
préserver un bon
équilibre entre sommeil,
repas, activité physique,
école, amis et loisirs.

Parles-en avec eux pour
essayer de comprendre
leurs raisons et trouver
un compromis.

Declick accompagne les adolescents et
leurs parents en plaçant le dialogue au
cœur des échanges. La permanence est un
espace gratuit, ouvert aux familles, pour
poser des questions et obtenir un soutien.
Les lieux et horaires sont disponibles sur
notre site.



Toutes les informations :
DECLICK.CH



VIONNAZ
C O M M U N E

Vouvry
commune

Bibliothèque communale et scolaire

Rue du Collège 6
1895 Vionnaz
024/481.30.97
bibliotheque@vionnaz.ch

Horaire

Mardi	15:00 – 19:30
Mercredi	15:00 – 17:30
Vendredi	15:00 – 17:30

Bibliothèque municipale et scolaire

Grand-Rue 23
1896 Vouvry
024/481.66.35
bibliotheque@vouvry.ch

Horaire

Lundi	15:00 – 17:30
Mardi	15:00 – 17:30
Mercredi	9:00 – 11:30 14:00 – 18:00
Jeudi	15:00 – 17:30

BIBLIOPASS NO

.



Commune
de Port-Valais
BIBLIOTHÈQUE



**Bibliothèque
de St-Gingolph**

Bibliothèque communale et scolaire

Centre scolaire de la Bouverette
1897 Le Bouveret
024/481.28.20
bibliotheque@port-valais.ch

Horaire

Lundi	16:00 – 19:00
Mercredi	15:00 – 18:00
Jeudi	15:00 – 18:00
Vendredi	9:00 – 11:00

Bibliothèque communale et scolaire

Chemin des Rasses 4
1898 St-Gingolph
024/481.84.93
bibliotheque@st-gingolph.ch

Horaire

Mardi	15:30 – 18:30
Vendredi	9:00 – 11:00 15 :30 – 18 :30

NOTES PERSONNELLES



Semainier

Jeudi, le 20 août 2026

Vendredi, le 21 août 2026

Communications
Signature des parents:

Lundi, le 24 août 2026

Mardi, le 25 août 2026

Mercredi, le 26 août 2026

Jeudi, le 27 août 2026

Vendredi, le 28 août 2026

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 31 août 2026

Mardi, le 1^{er} septembre 2026

Mercredi, le 2 septembre 2026

Jeudi, le 3 septembre 2026

Vendredi, le 4 septembre 2026

Communications
Signature des parents:

Lundi, le 7 septembre 2026

Mardi, le 8 septembre 2026

Mercredi, le 9 septembre 2026

Jeudi, le 10 septembre 2026

Vendredi, le 11 septembre 2026

Communications

Signature des parents:

--

Lundi, le 14 septembre 2026

Mardi, le 15 septembre 2026

Mercredi, le 16 septembre 2026

Jeudi, le 17 septembre 2026

Vendredi, le 18 septembre 2026

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 21 septembre 2026

Mardi, le 22 septembre 2026

Mercredi, le 23 septembre 2026

Jeudi, le 24 septembre 2026

Vendredi, le 25 septembre 2026

Communications

<i>Cherche pas un coupable... cherche un plan B.</i> <i>#ProblèmeRepéré #SolutionEnVue</i>	
Signature des parents:	



Lundi, le 28 septembre 2026

Mardi, le 29 septembre 2026

Mercredi, le 30 septembre 2026

Jeudi, le 1^{er} octobre 2026

Vendredi, le 2 octobre 2026

Communications

Signature des parents:

--

Lundi, le 5 octobre 2026

Mardi, le 6 octobre 2026

Mercredi, le 7 octobre 2026

Jeudi, le 8 octobre 2026

Vendredi, le 9 octobre 2026

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 12 octobre 2026

Mardi, le 13 octobre 2026

Mercredi, le 14 octobre 2026



Lundi, le 26 octobre 2026

Mardi, le 27 octobre 2026

Mercredi, le 28 octobre 2026

Jeudi, le 29 octobre 2026

Vendredi, le 30 octobre 2026

Communications

*Prends les commandes.Ton avis compte. Même s'il est différent.
#DécideEnConfiance*



Signature des parents:

Lundi, le 2 novembre 2026

Mardi, le 3 novembre 2026

Mercredi, le 4 novembre 2026

Jeudi, le 5 novembre 2026

Vendredi, le 6 novembre 2026

Communications
Signature des parents:

Lundi, le 9 novembre 2026

Mardi, le 10 novembre 2026

Mercredi, le 11 novembre 2026

Jeudi, le 12 novembre 2026

Vendredi, le 13 novembre 2026

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 16 novembre 2026

Mardi, le 17 novembre 2026

Mercredi, le 18 novembre 2026

Jeudi, le 19 novembre 2026

Vendredi, le 20 novembre 2026

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 23 novembre 2026

Mardi, le 24 novembre 2026

Mercredi, le 25 novembre 2026

Jeudi, le 26 novembre 2026

Vendredi, le 27 novembre 2026

Communications

La créativité est une super-puissance. Utilise-la à fond !
#CrédPower

Signature des parents:



Lundi, le 30 novembre 2026

Mardi, le 1^{er} décembre 2026

Mercredi, le 2 décembre 2026

Jeudi, le 3 décembre 2026

Vendredi, le 4 décembre 2026

Immaculée Conception

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 7 décembre 2026

Mardi, le 8 décembre 2026

Mercredi, le 9 décembre 2026

Jeudi, le 10 décembre 2026

Vendredi, le 11 décembre 2026

Communications
Signature des parents:

Lundi, le 14 décembre 2026

Mardi, le 15 décembre 2026

Mercredi, le 16 décembre 2026

Jeudi, le 17 décembre 2026

Vendredi, le 18 décembre 2026

Communications	
<i>Je réfléchis avant d'avaler n'importe quoi.</i> <i>#QuestionneTout</i>	
Signature des parents:	



Lundi, le 21 décembre 2026

Mardi, le 22 décembre 2026

Mercredi, le 23 décembre 2026

Vacances de Noël





#MOIcMOI

Prêt·e à booster ton estime de toi ?

Lis chaque phrase et choisis la réponse qui te correspond le mieux :

①

②

③

④

Tout à fait en désaccord Plutôt en désaccord Plutôt en accord Tout à fait en accord

Je pense que je suis une personne de valeur, au moins autant que les autres.	1	2	3	4
J'ai l'impression d'avoir de bonnes qualités.	1	2	3	4
Je pense que je mérite d'être apprécié(e).	1	2	3	4
Je suis capable de faire des choses aussi bien que la plupart des gens.	1	2	3	4
Je suis fier/fière de moi.	1	2	3	4
Globalement, je suis content(e) de qui je suis.	1	2	3	4
Dans l'ensemble, je suis satisfait·e de moi.	1	2	3	4
Je me respecte tel(le) que je suis.	1	2	3	4
Je me sens utile dans ce que je fais.	1	2	3	4
Je me sens à l'aise avec les autres.	1	2	3	4

Inspiré de l'Échelle d'Estime de Soi de Rosenberg (1965),

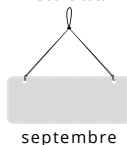
Comment calculer et interpréter ton résultat ?

Il te suffit d'additionner les points marqués à chaque réponse.

Plus le total se rapproche du maximum de 40 points, plus ton estime de soi apparaît solide.

Plus le total s'éloigne de 40, plus il serait pertinent de soigner ton estime de toi. En apprenant, par exemple, à reconnaître tes forces, en développant tes habiletés ou compétences, en tirant profit de tes erreurs pour faire des apprentissages, en évitant de te comparer aux autres et en faisant preuve d'autocompassion.

Score total



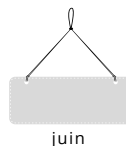
septembre

CHALLENGE

Petit défi en plus !

À la fin de l'année, refais ce test en utilisant une autre couleur pour noter tes réponses.

Cela te permettra de voir ton évolution et de constater tes progrès !



juin



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis



QUELQUES TRUCS POUR AMÉLIORER SON ESTIME DE SOI

1

MOBILISER SES FORCES

Mobiliser ses forces et les reconnaître amène à ressentir un sentiment d'accomplissement et de compétence, ce qui renforce la confiance en ses capacités.

Peux-tu me nommer 3 forces que tu as utilisées pour traverser une difficulté ?



-
-
-

2

APPRENDRE EN MARCHANT

Les réussites, les erreurs et les échecs sont des occasions d'apprentissage formidables. Chaque expérience peut aider à développer ses compétences, sa souplesse, son savoir-faire et son savoir-être.

Nomme 3 apprentissages que tu as faits dernièrement.



-
-
-

3

ÉVITER LA COMPARAISON

Ne pas se comparer amène à se concentrer sur sa propre valeur et favorise une perception plus authentique et positive de soi-même.



As-tu tendance à te comparer aux autres ?

4

FAIRE PREUVE D'AUTOCOMPASSION

Faire preuve d'indulgence envers soi-même, comme on le fait pour un-e ami dans des moments exigeants ou douloureux, réduit le stress et favorise la résilience.



Arrives-tu à faire preuve de bienveillance envers toi-même ?

5

CULTIVER LES LIENS BIENVEILLANTS

Les relations bienveillantes renforcent les sentiments d'appartenance, d'acceptation et de soutien, ce qui contribue à une meilleure perception de sa propre valeur.

Qui sont les personnes de ton entourage avec lesquelles tu peux être toi-même ?



-
-
-

6

FAVORISER L'OUVERTURE ET L'INCLUSION

La reconnaissance de l'autre, l'ouverture et l'inclusion créent des environnements où une variété d'idées, de pensées et d'approches peuvent s'épanouir.



Fais-tu preuve d'ouverture et d'accueil envers des personnes inconnues ?

BESOIN D'AIDE



Un-e proche, un-e professeur-e, un-e médiateur/trice, une infirmière scolaire
www.ciao.ch (11-20 ans)

n°147  numéro d'aide gratuit et anonyme pour les jeunes



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis



QUELLES SONT MES FORCES ?

#MoïCMoi

- | | |
|---|--|
| ☐ Accueillant.e | Je fais en sorte que les autres se sentent bienvenus avec moi. |
| ☐ Authentique | Je suis moi-même, sans faire semblant. |
| ☐ À l'écoute | J'écoute vraiment ce que les autres disent. |
| ☐ Ambitieux.se | J'ai envie d'aller loin et de réussir. |
| ☐ Amusant.e | Je fais rire ou j'aime mettre de la bonne humeur. |
| ☐ Artistique | J'aime créer avec mes mains, ma voix, mon corps ou mes idées. |
| ☐ Autonome | Je me débrouille tout.e seul.e quand c'est possible. |
| ☐ Aventureux.se | J'aime découvrir, tester de nouvelles choses. |
| ☐ Calme | Je garde mon sang-froid, je ne m'énerve pas vite. |
| ☐ Confiant.e | Je crois en moi et en ce que je peux faire. |
| ☐ Coopératif.ve | J'aime travailler ou agir avec les autres. |
| ☐ Courageux.se | Je fais face même quand c'est difficile ou que j'ai peur. |
| ☐ Créatif.ve | J'ai plein d'idées nouvelles ou originales. |
| ☐ Curieux.se | J'ai envie d'apprendre et de comprendre. |
| ☐ Dévoué.e | Je m'engage vraiment pour aider ou soutenir les autres. |
| ☐ Discipliné.e | Je respecte les règles et je reste concentré.e. |
| ☐ Discret.ète | Je reste dans ma bulle, je ne me fais pas trop remarquer. |
| ☐ Doux.ce | Je suis calme, gentil.le et attentionné.e. |
| ☐ Drôle | Je fais rire, j'ai de l'humour. |
| ☐ Dynamique | Je bouge beaucoup, j'ai de l'énergie. |
| ☐ Efficace | Je fais bien les choses, sans perdre de temps. |
| ☐ Empathique | Je ressens ce que les autres vivent. |
| ☐ Énergique | J'ai beaucoup d'énergie, je suis plein.e de vie. |
| ☐ Engagé.e | Je défends ce qui compte pour moi, je m'implique. |
| ☐ Fiable | On peut compter sur moi. |
| ☐ Flexible | Je m'adapte facilement aux changements. |
| ☐ Franc.he | Je dis ce que je pense, avec honnêteté. |
| ☐ Généreux.se | J'aime partager, donner sans attendre en retour. |
| ☐ Gentil.le | Je suis attentionné.e, doux.ce et je fais du bien autour de moi. |



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| ☐ | Honnête | Je dis la vérité, je ne triche pas. |
| ☐ | Imaginatif.ve | J'ai plein d'idées dans la tête. |
| ☐ | Indépendant.e | Je peux faire les choses sans toujours demander de l'aide. |
| ☐ | Intelligent.e | Je comprends vite et je réfléchis bien. |
| ☐ | Méthodique | Je fais les choses dans l'ordre, avec logique. |
| ☐ | Motivé.e | J'ai envie d'apprendre ou de réussir quelque chose. |
| ☐ | Observateur.rice | Je remarque plein de détails. |
| ☐ | Optimiste | Je pense que les choses vont bien se passer. |
| ☐ | Organisé.e | Je sais bien gérer mon temps et mes affaires. |
| ☐ | Ordre.e | J'aime quand tout est bien rangé. |
| ☐ | Original.e | Je suis différent.e des autres, j'ai mon style. |
| ☐ | Ouvert.e d'esprit | J'accepte les idées ou les différences des autres. |
| ☐ | Patient.e | J'attends sans m'énerver. |
| ☐ | Persévérant.e | Je continue même quand c'est dur. |
| ☐ | Poli.e | Je parle avec respect, je dis bonjour et merci. |
| ☐ | Ponctuel.le | J'arrive à l'heure. |
| ☐ | Précis.e | Je fais attention aux détails. |
| ☐ | Prudent.e | Je fais attention aux dangers ou aux risques. |
| ☐ | Réfléchi.e | Je pense avant d'agir ou de parler. |
| ☐ | Réservé.e | Je parle peu, je suis discret. |
| ☐ | Respectueux.se | Je traite bien les autres et les règles. |
| ☐ | Responsable | Je fais ce que j'ai à faire et j'assume mes choix. |
| ☐ | Sensible | Je ressens les choses fort, je suis touché.e facilement. |
| ☐ | Sérieux.se | Je suis concentré.e et je fais les choses correctement. |
| ☐ | Sportif.ve | J'aime faire du sport ou bouger. |
| ☐ | Sociable | J'aime être avec les autres, je vais vers eux. |
| ☐ | Soigneux.se | Je fais les choses avec soin, proprement. |
| ☐ | Solidaire | J'aide les autres quand ils en ont besoin. |
| ☐ | Tolérant.e | J'accepte que les gens soient différents de moi. |



Lundi, le 11 janvier 2027

Mardi, le 12 janvier 2027

Mercredi, le 13 janvier 2027

Jeudi, le 14 janvier 2027

Vendredi, le 15 janvier 2027

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 18 janvier 2027

Mardi, le 19 janvier 2027

Mercredi, le 20 janvier 2027

Jeudi, le 21 janvier 2027

Vendredi, le 22 janvier 2027

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 25 janvier 2027

Mardi, le 26 janvier 2027

Mercredi, le 27 janvier 2027

Jeudi, le 28 janvier 2027

Vendredi, le 29 janvier 2027

Communications

Parle vrai, parle clair. Les autres ne lisent pas dans tes pensées.

Signature des parents:



Lundi, le 1^{er} février 2027

Mardi, le 2 février 2027

Mercredi, le 3 février 2027

Jeudi, le 4 février 2027

Vendredi, le 5 février 2027

Vacances de Carnaval



Communications

--



Avoir une bonne estime de soi, qu'est-ce que ça change ?

- Je me sens plus à l'aise d'aller vers les autres
- J'ai un plus grand respect de moi-même
- Je suis capable de m'affirmer, de dire ce que je pense
- J'ai davantage confiance en moi
- Je me sens valorisé.e utile, apprécié.e, etc.
- J'ai une plus grande confiance en la vie.
- J'ai une tolérance plus élevée face aux difficultés, puisque je sais m'adapter.
- Je prends soin de moi

Signature des parents:

Lundi, le 15 février 2027

Mardi, le 16 février 2027

Mercredi, le 17 février 2027

Jeudi, le 18 février 2027

Vendredi, le 19 février 2027

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 22 février 2027

Mardi, le 23 février 2027

Mercredi, le 24 février 2027

Jeudi, le 25 février 2027

Vendredi, le 26 février 2027

Communications	
<i>Parler vrai, ce n'est pas que dire des mots doux, c'est aussi écouter jusqu'au bout.</i>	
Signature des parents:	



Lundi, le 1^{er} mars 2027

Mardi, le 2 mars 2027

Mercredi, le 3 mars 2027

Jeudi, le 4 mars 2027

Vendredi, le 5 mars 2027

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 8 mars 2027

Mardi, le 9 mars 2027

Mercredi, le 10 mars 2027

Jeudi, le 11 mars 2027

Vendredi, le 12 mars 2027

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 15 mars 2027

Mardi, le 16 mars 2027

Mercredi, le 17 mars 2027

Jeudi, le 18 mars 2027

Vendredi, le 19 mars 2027

St-Joseph



Communications

Signature des parents:

Lundi, le 22 mars 2027

Mardi, le 23 mars 2027

Mercredi, le 24 mars 2027

Vacances de Pâques			



Communications	
<i>T'écouter, c'est à te respecter. Te connaître, c'est être libre. #ExploreToi</i>	
Signature des parents:	

Lundi, le 5 avril 2027

Mardi, le 6 avril 2027

Mercredi, le 7 avril 2027

Jeudi, le 8 avril 2027

Vendredi, le 9 avril 2027

Communications
Signature des parents:

Lundi, le 12 avril 2027

Mardi, le 13 avril 2027

Mercredi, le 14 avril 2027

Jeudi, le 15 avril 2027

Vendredi, le 16 avril 2027

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 19 avril 2027

Mardi, le 20 avril 2027

Mercredi, le 21 avril 2027

Jeudi, le 22 avril 2027

Vendredi, le 23 avril 2027

Communications
Signature des parents:

Lundi, le 26 avril 2027

Mardi, le 27 avril 2027

Mercredi, le 28 avril 2027

Jeudi, le 29 avril 2027

Vendredi, le 30 avril 2027

Communications

*Avant de juger, essaye ses baskets.
#MarcheUnPeuDansSaVie*



Signature des parents:

Lundi, le 3 mai 2027

Mardi, le 4 mai 2027

Mercredi, le 5 mai 2027

Lundi, le 10 mai 2027

Mardi, le 11 mai 2027

Mercredi, le 12 mai 2027

Jeudi, le 13 mai 2027

Vendredi, le 14 mai 2027

Communications
Signature des parents:

Lundi, le 17 mai 2027

Pentecôte			
-----------	--	--	--

Mardi, le 18 mai 2027

Mercredi, le 19 mai 2027

Jeudi, le 20 mai 2027

Vendredi, le 21 mai 2027

Communications
Signature des parents:

Lundi, le 24 mai 2027

Mardi, le 25 mai 2027

Mercredi, le 26 mai 2027

Jeudi, le 27 mai 2027

Fête-Dieu

Vendredi, le 28 mai 2027

Communications

Le stress, c’est comme un feu : si tu paniques, tu l’alimentes.
#CalmeC’estPuissant



Signature des parents:

Lundi, le 31 mai 2027

Mardi, le 1^{er} juin 2027

Mercredi, le 2 juin 2027

Jeudi, le 3 juin 2027

Vendredi, le 4 juin 2027

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 7 juin 2027

Mardi, le 8 juin 2027

Mercredi, le 9 juin 2027

Jeudi, le 10 juin 2027

Vendredi, le 11 juin 2027

Communications

Signature des parents:

Lundi, le 14 juin 2027

Mardi, le 15 juin 2027

Mercredi, le 16 juin 2027

Jeudi, le 17 juin 2027

Vendredi, le 18 juin 2027

Communications

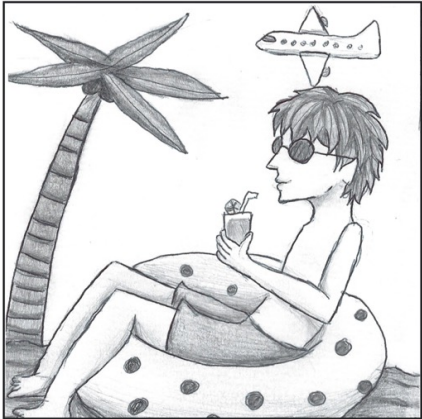
Signature des parents:

Lundi, le 21 juin 2027

Mardi, le 22 juin 2027

Mercredi, le 23 juin 2027

Fin d'année scolaire



Communications

Les émotions t'envoient des messages. Écoute-les pour mieux avancer.
#RespireAvantDeRéagir



Signature des parents:

NOTES PERSONNELLES



Feuille de route – Comportement

Procédure

- A la 3^{ème} remarque : retenue de 7h15 à 8h00 (8h03 pour les élèves de Vionnaz) (bus de Vionnaz de 7h16/ train de St-Gingolph de 7h05 / bus de Miex de 6h57)
- A la 6^{ème} remarque : retenue de 7h15 à 8h00, conseil de classe (selon situation) et appel aux parents
- A la 9^{ème} remarque : la direction convoque l'élève et ses parents

Nom et prénom de l'élève : Classe :

Date Branche	Motif	Remarque	Sanction (obligatoire)	Nom de l'enseignant	Signature Parent
1.	☐ Indiscipline ☐ Irrespect ☐ Bagarre				
2.	☐ Indiscipline ☐ Irrespect ☐ Bagarre				
3. avertir titulaire	☐ Indiscipline ☐ Irrespect ☐ Bagarre				

⇒ Retenue : 7h15 -8h00 le

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Date Branche	Motif	Remarque	Sanction (obligatoire)	Nom de l'enseignant	Signature Parent
4.	☐ Indiscipline ☐ Irrespect ☐ Bagarre				
5.	☐ Indiscipline ☐ Irrespect ☐ Bagarre				
6. avertir titulaire	☐ Indiscipline ☐ Irrespect ☐ Bagarre				

⇒ **Retenue : 7h15 - 8h00 le**
⇒ **Conseil de classe : rencontre enseignants-Direction selon situation puis information aux parents**

Date Branche	Motif	Remarque	Sanction (obligatoire)	Nom de l'enseignant	Signature Parent
7.	☐ Indiscipline ☐ Irrespect ☐ Bagarre				
8.	☐ Indiscipline ☐ Irrespect ☐ Bagarre				
9. avertir titulaire	☐ Indiscipline ☐ Irrespect ☐ Bagarre				

⇒ **La direction convoque l'élève et ses parents** **Date :**

Feuille de route – Devoirs et leçons non-présentés

Les oublis de matériel et de signatures ne doivent pas être inscrits dans cette rubrique.

Procédure

A la 10^{ème} remarque : retenue mercredi après-midi – Dossier d’exercices à effectuer

A la 15^{ème} remarque : retenue mercredi après-midi - Dossier d’exercices à effectuer

A la 20^{ème} remarque : conseil de classe – mise en place d’une feuille de suivi

⇒ 3 semaines après la mise en place de la feuille de suivi, si aucune amélioration n’est constatée, la direction prendra de nouvelles mesures.

Date Branche	Travail non présenté	Sanction obligatoire	Nom de l’enseignant	Signature Parents
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				

7.					
8.					
9.					
10. avertir titulaire					

⇒ **Retenue : mercredi après-midi 13h15 – 15h40 le**

Date Branche	Travail non présenté	Sanction obligatoire	Nom de l'enseignant	Signature Parents
11.				
12.				
13.				
14.				
15. avertir titulaire				

⇒ **Retenue : mercredi après-midi 13h15 – 15h40 le**

Date Branche	Travail non présenté	Sanction obligatoire	Nom de l'enseignant	Signature Parents
16.				
17.				
18.				
19.				
20. avertir titulaire				

- ⇒ **Conseil de classe : date**
- ⇒ **Mise en place d'une feuille de suivi.**
- ⇒ **3 semaines après la mise en place de la feuille de suivi, si aucune amélioration n'est constatée, la direction prendra de nouvelles mesures.**

Liste matériel distribué aux élèves 2026 - 2027

9CO	10CO	11CO	Préapprentissage
- 1 porte-mine & mines - 2 crayons HB - 1 gomme - 1 stylo bille bleu et 1 stylo bille rouge - 1 plume & 2 boîtes de cartouches - 2 effaceurs - 1 taille-crayons - 2 stabilos - 1 équerre / rapporteur - 1 règle - 3 classeurs rigides - 1 porte-documents - feuilles A4 (100 + 100) - 5 cahiers A4 - 1 tube de colle - 1 calculatrice - 1 agenda - ciseaux (reçu en primaire) - compas (reçu en primaire)	- 2 crayons HB - 1 stylo bille bleu et 1 stylo bille rouge - mines - 1 gomme - 2 effaceurs - 2 stabilos - feuilles A4 (100 + 100) - 4 cahiers A4 - 1 tube de colle - 2 boîtes de cartouches - 1 agenda	- 2 crayons HB - 1 stylo bille bleu et 1 stylo bille rouge - mines - 1 gomme - 2 effaceurs - 2 stabilos - feuilles A4 (100 + 100) - 4 cahiers A4 - 1 tube de colle - 2 boîtes de cartouches - 1 agenda	- 2 crayons HB - 1 stylo bille bleu et 1 stylo bille rouge - mines - 1 gomme - 2 effaceurs - 2 stabilos - feuilles A4 (100 + 100) - 2 cahiers A4 - 1 tube de colle - 2 boîtes de cartouches - 1 agenda

L'élève est responsable de maintenir le matériel reçu en bon état et toujours dans sa trousse ou sac d'école. Le matériel perdu est à racheter.
Du matériel complémentaire pourra être transmis par les enseignants de branches éducatives et culturelles selon leurs propres besoins.

DEMANDES DE CONGÉ JUSQU'À UNE DEMI-JOURNÉE

- ½ journée de congé ou moins pour des rendez-vous avec des professionnels ou des urgences : demande à faire au secrétariat via l'agenda de l'élève.
- Toutes les autres demandes sont à faire à la direction via le site internet <https://www.achl.ch/les-ecoles> au minimum 15 jours avant le congé souhaité.

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

DEMANDES DE CONGÉ JUSQU'À UNE DEMI-JOURNÉE

- ½ journée de congé ou moins pour des rendez-vous avec des professionnels ou des urgences : demande à faire au secrétariat via l'agenda de l'élève.
- Toutes les autres demandes sont à faire à la direction via le site internet <https://www.achl.ch/les-ecoles> au minimum 15 jours avant le congé souhaité.

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

DEMANDES DE CONGÉ JUSQU'À UNE DEMI-JOURNÉE

- ½ journée de congé ou moins pour des rendez-vous avec des professionnels ou des urgences : demande à faire au secrétariat via l'agenda de l'élève.
- Toutes les autres demandes sont à faire à la direction via le site internet <https://www.achl.ch/les-ecoles> au minimum 15 jours avant le congé souhaité.

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

DEMANDES DE CONGÉ JUSQU'À UNE DEMI-JOURNÉE

- ½ journée de congé ou moins pour des rendez-vous avec des professionnels ou des urgences : demande à faire au secrétariat via l'agenda de l'élève.
- Toutes les autres demandes sont à faire à la direction via le site internet <https://www.achl.ch/les-ecoles> au minimum 15 jours avant le congé souhaité.

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

DEMANDES DE CONGÉ JUSQU'À UNE DEMI-JOURNÉE

- ½ journée de congé ou moins pour des rendez-vous avec des professionnels ou des urgences : demande à faire au secrétariat via l'agenda de l'élève.
- Toutes les autres demandes sont à faire à la direction via le site internet <https://www.achl.ch/les-ecoles> au minimum 15 jours avant le congé souhaité.

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

DEMANDES DE CONGÉ JUSQU'À UNE DEMI-JOURNÉE

- ½ journée de congé ou moins pour des rendez-vous avec des professionnels ou des urgences : demande à faire au secrétariat via l'agenda de l'élève.
- Toutes les autres demandes sont à faire à la direction via le site internet <https://www.achl.ch/les-ecoles> au minimum 15 jours avant le congé souhaité.

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

DEMANDES DE CONGÉ JUSQU'À UNE DEMI-JOURNÉE

- ½ journée de congé ou moins pour des rendez-vous avec des professionnels ou des urgences : demande à faire au secrétariat via l'agenda de l'élève.
- Toutes les autres demandes sont à faire à la direction via le site internet <https://www.achl.ch/les-ecoles> au minimum 15 jours avant le congé souhaité.

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

DEMANDES DE CONGÉ JUSQU'À UNE DEMI-JOURNÉE

- ½ journée de congé ou moins pour des rendez-vous avec des professionnels ou des urgences : demande à faire au secrétariat via l'agenda de l'élève.
- Toutes les autres demandes sont à faire à la direction via le site internet <https://www.achl.ch/les-ecoles> au minimum 15 jours avant le congé souhaité.

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

DEMANDES DE CONGÉ JUSQU'À UNE DEMI-JOURNÉE

- ½ journée de congé ou moins pour des rendez-vous avec des professionnels ou des urgences : demande à faire au secrétariat via l'agenda de l'élève.
- Toutes les autres demandes sont à faire à la direction via le site internet <https://www.achl.ch/les-ecoles> au minimum 15 jours avant le congé souhaité.

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

DEMANDES DE CONGÉ JUSQU'À UNE DEMI-JOURNÉE

- ½ journée de congé ou moins pour des rendez-vous avec des professionnels ou des urgences : demande à faire au secrétariat via l'agenda de l'élève.
- Toutes les autres demandes sont à faire à la direction via le site internet <https://www.achl.ch/les-ecoles> au minimum 15 jours avant le congé souhaité.

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

Les parents soussignés demandent un congé pour leur enfant :

le _____ (jour) de _____ (heure) à _____ (heure)

Motif : _____

Date : _____ Signature des parents : _____

Date : _____ Signature du secrétariat : _____

Nom: _____

Prénom: _____

Classe: _____

E-mail parents: _____

Collaboration avec les parents

Les relations parents-enseignants constituent un élément important du bon fonctionnement de la vie scolaire. La mission de l'école est de seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse (art. 3 de la loi sur l'Instruction Publique).

Une étroite collaboration doit donc s'établir entre les parents, le professeur de branche et le titulaire. La direction peut intervenir si aucune solution satisfaisante n'a été trouvée avec les personnes précitées. Les professeurs nouent des contacts avec les parents chaque fois que la situation l'exige. De même, les parents doivent intervenir auprès des professeurs lorsqu'ils le jugent judicieux pour leur enfant.

Par souci de transparence, de clarté et de dialogue et afin que chaque élève puisse donner le meilleur de lui-même par la suite, des séances d'informations auront lieu très rapidement en début d'année.

Pour le bon fonctionnement de l'établissement scolaire, les parents et les professeurs sont priés de rappeler aux élèves le respect de certaines règles indispensables à la vie communautaire (la ponctualité, l'hygiène, le respect de soi, des autres, du matériel).

Les parents sont appelés à veiller à l'accomplissement des tâches à domicile.

EDUQUER, C'EST...



...beaucoup d'amour



...accepter le conflit

...savoir écouter



...mettre des limites



...amener à l'autonomie



...montrer ses sentiments



...prendre le temps



...encourager



www.vs.ch/web/scj/edf



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



L'ÉDUCATION
DONNE DE
LA FORCE